L'ADMINISTRATION COMMUNALE PROCEDE A LA CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT POUR LA FONCTION DE MAÎTRE-NAGEUR(EUSE)

Descriptif de la fonction :

Le maître-nageur (m/f) contrôle la sécurité des nageurs et de leurs accompagnateurs au bassin de natation. Il/elle mobilise les nageurs en leur faisant bénéficier des acquis relatifs aux techniques de natation et gère son énergie face aux éventuels conflits ou accidents dans et autour du bassin. Il/elle interagit avec le public de la piscine et produit des gestes précis en appliquant les techniques de secourisme en cas d'incident.

Dans ce cadre, le travailleur sera amené à :

- Assurer la surveillance des bassins ;
- Assurer les activités nautiques (cours de natation…) ;
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité ;
- Effectuer l'analyse des paramètres chimiques de l'eau ;
- Rendre compte à votre responsable de service de toutes les anomalies constatées ;
- Être attentif à la sécurité des nageurs et assurer les interventions de premiers secours;
- Participer au bon fonctionnement des installations ;
- Analyser les situations critiques des installations ;
- Anticiper les mesures correctives afin de réduire les dysfonctionnements ;
- Entretenir les matériels (bassin, salle des machines) ;
- Participer à la réception des produits dangereux ;
- Être en charge de la prévention (ex: demander aux enfants de ne pas courir autour de la piscine);
- …

Cette liste de tâches n'est pas exhaustive.

Compétences spécifiques :

- Connaissance et mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Esprit d'analyse des situations ;
- Connaissance du fonctionnement de l'électrolyse à sel ;
- Connaissance de base traitement de l'eau des piscines ;
- Expérience animation d'équipe ;
- En cas d'urgence, capacité à réagir, à identifier la bonne solution et garder son sang-froid ;
- Savoir faire appliquer le règlement intérieur de la piscine avec diplomatie ;
- Savoir communiquer à tous les niveaux ;
- Très bon esprit d'équipe ;

- Très bonnes aptitudes en natation ;
- …

Cette liste de compétences n'est pas exhaustive.

Votre profil :

Brevet : Être titulaire obligatoirement du brevet BSSA VALIDE (recyclage annuel)

Etudes : Être titulaire au minimum d'un CESS

Permis de conduire : **B**

Conditions d'exercice :

Contrat à durée déterminée avec possibilité de prolongation en CDI
Régime de travail : en fonction du poste à pourvoir, possibilité d'un temps partiel à un temps plein.
Rémunération : échelle D4
Date d'engagement : selon les besoins

Conditions de recrutement :

- Etre belge ou ressortissant de l'U.E.
- Etre de bonnes conduite, vie et mœurs
- Réussir les examens de recrutement
- Etre dans les conditions APE au moment de l'engagement.

Documents à fournir :
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Un extrait de casier judiciaire (modèle 2)
- Une copie du diplôme
- Une copie du Brevet BSSA
- Une copie recto/verso de la carte d'identité
- Une copie du permis de conduire

Candidatures :

Les candidatures (lettre de motivation, C.V., documents cités ci-dessus) en vue de participer aux différentes épreuves pratiques et orales qui seront organisées pour le recrutement, doivent être adressées par la poste, au Collège Communal de la commune de et à 7340 COLFONTAINE, Place de Wasmes, 22, au plus tard le 15 déembre 2022. ***(le cachet de la poste faisant foi).***

N.B. : Nous insistons pour que tous les documents cités ci-dessus soient expédiés en même temps que votre lettre de candidature.

La commune de Colfontaine mène une politique de **diversité, de non-discrimination et d'égalité des droits, nous garantissons l'égalité de traitement et d'accès aux sélections pour toutes les personnes.**

Les compétences sont déterminantes, et ce, indépendamment de l'âge, de l'origine, du handicap, du genre ou de l'orientation sexuelle. Si vous avez besoin d'un aménagement, quel que soit votre handicap, et ce pour la phase de sélection à cette fonction ou après celle-ci, n'hésitez pas à nous en informer.

Les informations recueillies par le service du personnel dans le cadre de cette offre d'emploi seront utilisées conformément à la législation en vigueur (RGPD) pour traiter votre candidature. Dans le cas où une candidature n'est pas retenue, l'Administration communale ne conservera pas votre candidature.